

DÉCISION DU PRESIDENT

N° DP2017-04

AVENANT N°1 À L'ACCORD-CADRE SUR LES RESEAUX BASSE-TENSION, ECLAIRAGE PUBLIC ET TELECOMMUNICATION 2016TRAV1 - Lot n°3 – Zone Sud

- Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le décret 2016-360 relatif aux marchés publics,
- Vu l'article 14 du Cahier des Clauses Administratives Générales Travaux applicables aux marchés publics de travaux en vigueur,
- Vu la délibération n°2016/45 du 17 novembre 2016 portant autorisation au Président à signer toute pièce afférente à l'accord cadre cité en objet,
- Considérant que des prestations non prévues au bordereau des prix unitaires sont devenues nécessaires sans apporter de modifications substantielles au contrat,

Le Président du SEZEO,

DÉCIDE de conclure un avenant n°1 au lot n°3 du marché 2016TRAV1 afin d'intégrer au bordereau des prix unitaires les références ci-après :

PRE.100 Préparation du chantier			
PRE.110	Géodétection d'un ouvrage souterrain existant suivant la méthode électromagnétique active, avec report des informations sur le plan de récolement	ml	2,50 €
BR.400 Fourniture et pose de coffret de réseaux, y compris mise à la terre			
BR.404-a	Pose et raccordement d'une enveloppe REMBT équipée de grille en saillie largeur 450 mm - 9 plages - 2 réseaux et 3 branchements (mono ou triphasé et fusible ou non fusible)	u.	710,00 €
D.200 Dépose de conducteurs de toute nature avec évacuation			
D.204	Déconnexion des branchements existants sur la grille, des câbles BT existants sur la grille, du coffret S20 double avec grille et rallongement des branchements existants sur jeu de barre 450	u.	1 009,00 €
TER.300 Fourniture de grillage avertisseur et de protection mécanique			
TER.302	Fourniture de plaques PEHD Plyfort : 1000x250x10 mm Rouge	ml	8,40 €

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Thourotte, le 30 juin 2017,

Le Président,
O. FERREIRA

